CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E78038** **VALABLE JUSQU'AU** **25/09/2027**

ÉDITÉ LE 24/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2008

Forme juridique : SAS

Capital : 400 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC FREJUS 2008B00185

Siret : 503 229 635 00027

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9005719 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 77538012

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 77538012

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : FREJUS PEINTURE

1846 BOULEVARD DU CERCERON
CENTRE ALPHA, ZONE EPSILON II,
83700 SAINT-RAPHAEL

Téléphone : 04 94 40 47 75 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
GDPLI (808 722 680) / GILLES DE PELICHY LAURENT PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : frejuspeinture@gmail.com

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 414 459 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	8	27/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/06/2026 08:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.